



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

FMI et banque mondiale

Question écrite n° 33799

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les préoccupations d'associations qui expriment la volonté que soit réalisé un contrôle plus efficace du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale pour les actions qui sont menées en faveur des pays du Sud. La loi du 18 décembre 1998 a autorisé la ratification de la convention européenne sur la reconnaissance de la personnalité juridique des organisations internationales non gouvernementales et cela constitue une première étape vers plus de transparence. Cependant, les associations souhaitent qu'un contrôle parlementaire vienne renforcer ce dispositif et que les rapports remis par le Gouvernement au Parlement sur les activités des représentants français au sein de la Banque mondiale et du FMI fassent l'objet d'un débat spécifique et d'un vote, et qu'ils soient rendus publics. Elles proposent également que les parlementaires puissent donner des directives pour le vote des représentants français au sein de ces institutions et contrôler l'utilisation des budgets qui leur sont alloués. Il lui demande de lui indiquer ses intentions devant ces propositions.

Texte de la réponse

Le Gouvernement français est pleinement conscient du rôle et de la responsabilité des institutions financières internationales en matière d'aide financière, de conseil et de recommandation aux pays en développement. L'importance de cette mission justifie un contrôle plus direct et une implication renforcée des gouvernements dans la définition des orientations de ces institutions, notamment dans le domaine des politiques sociales, encore insuffisamment prises en compte. C'est pourquoi la France a proposé que l'organe directeur du FMI, le comité intérimaire, soit transformé en un « collège ministériel » qui remplacerait l'autorité politique au coeur du processus de décision. De cette façon, les décisions du FMI seraient investies d'une légitimité qui leur a parfois fait défaut. Dans l'immédiat, il est indispensable de rendre plus transparent le fonctionnement quotidien des institutions financières internationales. Le FMI et la Banque mondiale ont déjà réalisé des progrès très importants : la plupart des discussions aux conseils d'administration du Fonds et de la Banque sont résumées sous la forme de documents publics diffusés sur le site Internet de ces institutions, notamment sur les questions relatives à leur situation financière, à la surveillance individuelle des pays membres, à l'examen des programmes en cours, aux débats sur les questions « horizontales » comme la réforme du système monétaire et financier international, à la situation des instruments concessionnels et aux documents de stratégie pays de la Banque mondiale. Le Gouvernement, pour sa part, s'est engagé à renforcer l'information du Parlement. Dans le cadre de l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 1998, un rapport annuel sur les activités du Fonds et de la Banque mondiale et la politique conduite par la France en leur sein est désormais remis au Parlement. Dans un souci de transparence, ce rapport sera diffusé prochainement sur le site Internet du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. En outre, il va de soi que pour toutes les questions qui relèvent de sa responsabilité, et notamment celles concernant les crédits de l'Etat alloués ou prêtés au FMI, le Parlement exerce son contrôle lors de l'examen des projets de loi. Ce fut le cas par exemple pour la loi de finances rectificative pour 1998, votée en décembre dernier, qui proposait l'augmentation de la quote-part de la France au FMI. Enfin, dans la mesure où la représentation nationale le jugerait utile, ces questions pourraient également

être débattues dans le cadre des instances mises en place par l'Assemblée nationale et le Sénat pour suivre les réflexions en cours sur la nouvelle architecture du système financier international.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33799

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 1999, page 4781

Réponse publiée le : 13 septembre 1999, page 5351